



L'Union des  
producteurs  
agricoles

UPA Outaouais-Laurentides

312

P



NP



DM28

Projet de parachèvement de l'autoroute 19  
avec voies réservées au transport collectif à  
Laval et à Bois-des-Filion 6211-06-155

## Mémoire

de la

Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

### ***Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion***

Présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Octobre 2014



**UPA Outaouais-Laurentides**

**L'Union des  
producteurs  
agricoles**

## **UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES**

En créant l'Union catholique des cultivateurs en 1924, devenue en 1972 l'Union des producteurs agricoles (UPA), les agriculteurs et les agricultrices du Québec ont résolument opté pour l'action collective en agriculture, et cet engagement ne s'est jamais démenti. Ils se sont donnés ainsi un syndicalisme agricole vigoureux, c'est-à-dire un mouvement autonome voué à la défense de leurs intérêts et à la promotion de l'agriculture.

Au fil de son histoire, l'UPA a travaillé avec acharnement à de nombreuses réalisations: le crédit agricole, le développement de la presse québécoise (avec son journal *La Terre de chez nous*), le coopératisme agricole, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, l'implantation de l'agriculture durable, etc.

L'action de l'UPA s'inscrit au cœur du tissu rural québécois et façonne le visage des régions à la fois au plan géographique, communautaire et économique. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, le syndicalisme agricole et son action collective ont mis l'agriculture du Québec sur la carte du Canada et sur celle du monde entier.

La Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides est l'une des fédérations régionales regroupées au sein de l'UPA. Elle est composée de 11 syndicats locaux. Elle compte quelque 2600 entreprises agricoles. Son territoire est vaste. Il couvre l'Outaouais, les Hautes et Basses Laurentides ainsi que Laval et l'île de Montréal, soit 16 MRC et une partie de la Communauté métropolitaine de Montréal.



## **Introduction**

La fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides tient à faire valoir sa position au BAPE relativement au projet de parachèvement de l'autoroute 19. Ce projet est susceptible d'avoir des impacts sur le territoire et les activités agricoles tant à Laval que sur la couronne nord de la région métropolitaine de Montréal. Les points soulevés dans notre mémoire sont la circulation de la machinerie agricole ainsi que la gestion de l'urbanisation et la protection du territoire agricole.

## **La circulation de la machinerie agricole**

Notre préoccupation la plus directe du milieu agricole par rapport au parachèvement de l'autoroute 19 est la circulation de la machinerie agricole. La tendance des dernières décennies est à l'agrandissement des exploitations agricoles au Québec, notamment en termes de superficies cultivées. Cela est également vrai pour les exploitations agricoles de la région métropolitaine de Montréal. Certaines exploitations agricoles ont des terres cultivées dans différents secteurs de la région métropolitaine et à l'extérieur de celle-ci. De plus, il faut noter la tendance au grossissement et à la spécialisation de la machinerie agricole depuis plusieurs années. Ces deux facteurs montrent l'importance d'intégrer les besoins de circulation de la machinerie agricole lors de la conception des infrastructures routières. Il en va de la prospérité du secteur agricole, mais aussi du Québec.

Des producteurs agricoles lavallois exploitent des terres situées des deux côtés de l'actuelle route 335 à Laval ainsi que sur la couronne nord de la région métropolitaine. Le réseau routier actuel permet la traverse de machinerie agricole à dimension imposante requise pour la culture des terres. L'intersection de la route 335 et de l'avenue des Perron ainsi que le pont Athanase-David sont des points névralgiques pour la circulation de la machinerie agricole. Nous tenons absolument à ce que la future infrastructure routière qui sera retenue soit conçue de façon à ce que le passage de la machinerie agricole puisse se poursuivre sans contrainte majeure. Nous avons exprimé cette préoccupation au ministre des transports dans une lettre en juin 2013 (voir en annexe).

Le ministère des transports a déposé un document intitulé « Figure 4.1F sur le déplacement des véhicules de ferme et des véhicules lents » (document DA29) dans lequel on indique qu'une « piste multifonctionnelle » d'une largeur de 6,5 m servirait à la traverse des véhicules de ferme (machinerie agricole). La prévision de cette infrastructure est encourageante, mais il nous faudrait plus d'information pour être réellement rassuré. Voici quelques interrogations auxquelles nous souhaitons obtenir des réponses claires de la part du promoteur :

- La piste multifonctionnelle projetée serait-elle à l'usage exclusif des véhicules de ferme et des véhicules lents ?
- Si la piste multifonctionnelle projetée serait partagée par d'autres usagers (ex : cyclistes, VTT), comment se ferait le partage de la route ?



- Par quel(s) itinéraire(s) la machinerie agricole pourrait-elle se rendre de la zone agricole à chacun des points d'accès de la piste multifonctionnelle ?
  - o Laval : De l'avenue des Perrons à la terrasse Brissette
  - o Couronne nord : De la montée Gagnon à la 39<sup>e</sup> avenue

Par ailleurs, nous souhaitons connaître les points de passage que pourrait emprunter la machinerie agricole de part et d'autre de l'autoroute 19 projetée à Laval. Notre recherche documentaire sur le site web du BAPE s'est avérée infructueuse à cet égard.

### **La gestion de l'urbanisation et la protection du territoire agricole**

La fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides est fortement préoccupée par la protection du territoire agricole. Il est nécessaire de rappeler que la ressource sol, laquelle est indispensable à la production agricole, est une ressource non renouvelable. Cet enjeu est manifeste dans la région métropolitaine de Montréal où sont concentrés les meilleurs sols agricoles du Québec et où l'étalement urbain ne cesse de gruger et de mettre de la pression sur le territoire agricole depuis des décennies. Par conséquent, nous sommes en faveur d'une saine gestion de l'urbanisation favorisant des milieux urbains plus compacts et moins axés sur les déplacements en automobile.

Le développement autoroutier au sein de la région métropolitaine de Montréal va à l'encontre d'une saine gestion de l'urbanisation. L'expérience des dernières décennies nous montre qu'une meilleure desserte routière n'a pas ultimement pour effet de diminuer le temps de déplacement des citoyens, mais plutôt d'élargir le potentiel de développement résidentiel, commercial et industriel. Après une brève période où la congestion routière est apaisée, l'étalement urbain qui s'en suit provoque une congestion routière pire qu'auparavant. Le parachèvement autoroutier comme moyen pour apaiser la congestion routière a autant de valeur que la nicotine comme moyen pour apaiser un fumeur.

Le parachèvement de l'autoroute 19 n'aurait que peu d'impact direct sur le territoire agricole, le ministère des transports étant propriétaire depuis quelques décennies de l'emprise située dans la zone agricole de Laval. Cependant, le parachèvement projeté engendrerait une pression considérable sur la zone agricole, en premier lieu dans la couronne nord de la région métropolitaine. La MRC Thérèse – De Blainville, laquelle accueillerait le prolongement de l'autoroute 19, connaît un développement urbain considérable depuis des années. L'urbanisation s'est concentrée dans la zone non agricole où les espaces vacants à urbaniser sont désormais de plus en plus rares. La zone agricole de cette MRC a été relativement épargnée par le « dézonage » au cours de la dernière décennie grâce à la Commission de protection du territoire agricole<sup>1</sup>. Cependant, le peu d'espaces disponibles restants pour le développement urbain en zone non

---

<sup>1</sup> Entre les années 2004-2005 et 2013-2014, 10% des 171 hectares d'exclusion de la zone agricole demandés ont été autorisés par la CPTAQ. Pour la même période, 72% des 228 hectares d'usages non agricoles demandés ont été autorisés par la CPTAQ (source : rapports annuels de la CPTAQ).



**UPA Outaouais-Laurentides**

**L'Union des  
producteurs  
agricoles**

agricole conjugué à une meilleure desserte routière via le parachèvement de l'autoroute 19 nous font craindre une pression urbaine accrue sur la zone agricole de la MRC Thérèse – De Blainville et des municipalités voisines. Le mandat de la CPTAQ d'appliquer la Loi de protection du territoire et des activités agricoles n'est pas une garantie que la zone agricole de la couronne nord serait à l'avenir épargnée par l'urbanisation.

L'agriculture est un secteur clé du développement économique au Québec. Protéger le territoire agricole est donc une sage décision sur le plan économique. En contrepartie, l'étalement urbain engendre des coûts plus élevés pour la société que si on aménageait des villes plus compactes (infrastructures, transports, etc.). Dans le contexte où les finances des municipalités et du gouvernement du Québec sont précaires, investir environ 600 millions \$ dans le parachèvement de l'autoroute 19 nous semble hautement questionnable, à tout le moins aucunement prioritaire.

## **Conclusion**

La fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides espère que son mémoire fera prendre conscience au BAPE et au gouvernement du Québec des impacts que pourraient causer le parachèvement de l'autoroute 19 sur le territoire et les activités agricoles à Laval et sur la couronne nord de la région métropolitaine de Montréal. Premièrement, il est primordial que des infrastructures appropriées soient prévues pour permettre que la circulation de la machinerie agricole puisse continuer de part et d'autre de l'infrastructure routière ainsi qu'entre Laval et la couronne nord. Deuxièmement, nous avons des réserves sur le projet de parachèvement autoroutier car il renforcera nécessairement la pression sur le territoire agricole.

Richard Maheu, président  
Fédération UPA Outaouais-Laurentides



**L'Union des  
producteurs  
agricoles**

**UPA Outaouais-Laurentides**

# **Annexe**



UPA Outaouais-Laurentides

L'Union des  
producteurs  
agricoles

TRANSMISSION PAR COURRIEL

Saint-Eustache, le 27 juin 2013

**Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre**

Ministère des transports du Québec  
700, boul. René-Lévesque Est, 29<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5H1

**Objet : Parachèvement de l'autoroute 19**

---

Monsieur le ministre,

La fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides et le syndicat local de Laval ont pris connaissance de l'intention de votre gouvernement de parachever de l'autoroute 19 jusqu'à l'autoroute 640. Nous tenons à vous faire part de nos préoccupations à l'égard de cette infrastructure afin qu'elle ne nuise pas aux activités agricoles.

Une de nos préoccupations concerne le passage de la machinerie agricole. Des producteurs agricoles lavallois exploitent des terres situées des deux côtés de l'actuelle route 335 à Laval ainsi que sur la Rive Nord. Le réseau routier actuel permet la traverse de machinerie agricole à dimension imposante requise pour la culture des terres. L'intersection de la route 335 et de l'avenue des Perron ainsi que le pont Athanase-David sont des points névralgiques pour le passage de la machinerie agricole. Nous tenons absolument à ce que la future infrastructure autoroutière soit conçue de façon à ce que le passage de la machinerie agricole puisse se poursuivre sans contrainte majeure.

Une autre préoccupation que nous avons est que la future autoroute favorise l'étalement urbain. Améliorer la fluidité des déplacements est un objectif valable, mais la solution mise de l'avant à cet égard ne doit en aucun cas accroître le problème de l'empiètement de la zone agricole par le développement urbain. Rappelons que la pression urbaine sur la zone agricole est déjà très forte dans la région métropolitaine de Montréal. Il serait irresponsable d'accentuer ce phénomène.

Nous tenons à souligner que l'UPA participe à l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole de Laval. L'objectif de dynamiser l'agriculture à Laval requiert qu'on préserve et qu'on consolide la zone agricole permanente à des fins agricoles.

En espérant que nos préoccupations seront prises en compte par le Ministère des transports du Québec dans le projet de parachèvement de l'autoroute 19.

Je vous prie, monsieur le ministre, d'accepter nos salutations distinguées.

Richard Maheu, président  
Fédération UPA Outaouais-Laurentides